Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 035-213500630-20251218-2025_49_2-DE

COMMUNE DE LA CHAPELLE SAINT AUBERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le Jeudi 18 décembre, à 19h, le conseil municipal légalement convoqué,
S'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Monsieur GALLE Christian.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10
Etaient présents : GALLE Christian - DELAUNAY Joseph – HUBEAU Maryvonne – LETANNEUR Alain - LEGEAI Danielle – BERTIN Isabelle - CHAUVIN Jérémy - BERTIN Ronan - DERENNES Isabelle.
Était absent : BAGOT Johann
Était excusé : BAGOT Johann

Mme LEGEAI Danielle a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 4 décembre 2025 *Date d'affichage : 4 décembre 2025*

2025 / 49
BP 2025 - Décision Modificative n° 2

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier le budget communal en section de Fonctionnement pour assurer la participation réciproque des communes de Rives du Couesnon et de La Chapelle Saint-Aubert dans le cadre de la convention d'entente intercommunale « Coopération Scolaire » ainsi que les dernières dépenses de fonctionnement de l'exercice.

La modification proposée est la suivante :

Section Fonctionnement - Dépenses	
▪ Chapitre 65	+ 19 000.00€
▪ Chapitre 012	- 8 000.00€
▪ Chapitre 011	+ 8 000.00€
Section Fonctionnement - Recettes	
▪ Chapitre 74	+ 19 000.00€

La section Fonctionnement devient équilibrée à 741 064.71€

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE d'adopter la décision modificative n° 1 du budget communal telle que présentée.

Publié le 19 décembre 2025
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian GALLE

Le registre dûment signé
Le Maire,
Christian GALLE

MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT AUBERT 35140

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355